

La République des libertés, des droits et des devoirs

1. DES LIBERTÉS

JE DÉCOUVRE

1. L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

La Révolution française de 1789 avait reconnu le droit à la liberté pour tous les hommes : ni pour les femmes, ni pour les esclaves dans les colonies.

La situation des esclaves choquait un nombre croissant de personnes.

En 1848, grâce à Victor Schoelcher, la Seconde République abolit (= *supprime*) l'esclavage.

Devenus libres, les esclaves furent payés pour leur travail, comme les autres travailleurs, et purent choisir leur métier et leur mode de vie.



L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848

2. LES PROGRÈS DE LA LIBERTÉ

Les députés de la Troisième République ont voté des lois qui ont accordé des libertés importantes aux Français.

Ceux-ci ont obtenu la liberté de penser (*avoir ses propres opinions*) et la liberté d'expression (*pouvoir les dire et les écrire*). Les journaux se sont alors multipliés.

Les Français ont également obtenu la liberté de se réunir et de créer des associations et des syndicats.

La France est ainsi véritablement devenue une démocratie.



3. LA LAÏCITÉ

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 proclamait la liberté pour chacun de choisir sa religion.

Un vendeur de journaux au XIX^{ème} siècle

Cette liberté a été confirmée en 1905 par une loi qui a mis fin à l'alliance entre l'Eglise et le pouvoir : l'Etat est devenu laïc. Depuis, il ne soutient plus aucune religion.

La laïcité protège chacun dans sa liberté d'avoir des croyances et de pratiquer la religion de son choix, ou de n'en pratiquer aucune.

VOCABULAIRE

- ➊ Association : groupe reconnu de personnes qui agissent ensemble dans le même but.
- ➋ Démocratie : Etat dans lequel le pouvoir appartient à tous.
- ➌ Syndicat : association de travailleurs qui défendent leurs intérêts communs.

JE RETIENS



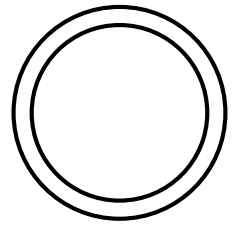
<http://laclassedleue.fr/>

La République a raffermi et complété les libertés acquises sous la Révolution.

En 1848, une loi a aboli (*supprimé*) l'esclavage dans les colonies françaises. En 1905, une autre loi a mis fin à l'alliance entre l'Eglise et le pouvoir : l'Etat est devenu laïc.

Les citoyens ont la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté de se réunir...

La République des libertés, des droits et des devoirs



2. DES DROITS ET DES DEVOIRS

JE DÉCOUVRE

1. LE DROIT DE VOTE POUR LES HOMMES

En France, depuis la Révolution, le pouvoir appartient au peuple, qui s'exprime par ses représentants.

Mais, dans la première moitié du XIX^{ème} (19) siècle, seuls les hommes riches avaient le droit de voter. Les autres n'étaient pas considérés comme suffisamment responsables.

En 1848, sous la Seconde République, une loi a accordé le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans : c'était le suffrage masculin.



Bureau de vote (tableau de 1891)

2. DES DROITS POUR LES FEMMES

A la même époque, les femmes étaient traitées comme inférieures aux hommes.

Elles devaient obéir à leur mari. Elles ne possédaient rien, devaient avoir leur autorisation pour travailler et ne pouvaient pas divorcer. Elles ne faisaient pas d'études. Leurs salaires étaient très bas. Elles ne participaient pas à la vie publique. Elle n'avait pas le droit de voter.

Tout au long du XIX^{ème} (19) siècle, des femmes et des hommes se sont mobilisés contre ces inégalités.

Ainsi, en 1882, l'enseignement est devenu obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

En 1884, le droit de divorcer a été rétabli.

En 1944, les femmes ont obtenu le droit de vote : c'était le suffrage universel.

Mais des inégalités continuent d'exister : il y a peu de femmes ministres, députés ou chefs d'entreprise. Les salaires des femmes restent inférieurs à ceux des hommes.



Manifestation de femmes françaises pour le droit de vote à Paris en 1936

3. LES DEVOIRS DU CITOYEN

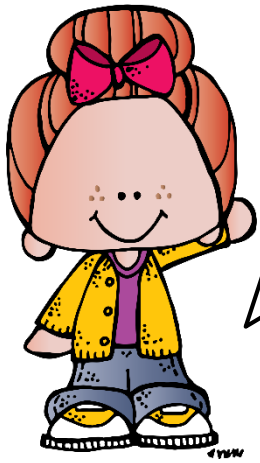
S'il a de nombreux droits, le citoyen a aussi des devoirs.

Les citoyens doivent d'abord respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité soient garantis pour tous.

La devise de la République (« *Liberté, Égalité, Fraternité* ») nous appelle aussi à nous montrer tolérants, en acceptant nos différences.

Chaque citoyen a également l'obligation de faire vivre le principe de laïcité, la France étant une République laïque : il est ainsi interdit, par exemple, de porter à l'école des signes mettant en avant sa religion.

Les citoyens ont également le devoir de payer des impôts pour financer des services publics comme la police, la justice, les écoles, les hôpitaux...



Voter
est
un droit
mais aussi
un devoir
civique !

Une carte électorale



VOCABULAIRE

- 1 Suffrage : vote.
- 2 Vie publique : ensemble des actions concernant la vie politique de la société.
- 3 Suffrage universel : droit de vote accordé à tous les citoyens d'un pays.

JE RETIENS



<http://laclassedleue.fr/>

Pour permettre l'égalité en droits, la République a mené de nombreuses actions.

En 1848, une loi a ainsi instauré le suffrage masculin, en accordant le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans.

Les femmes ont dû attendre 1944 pour obtenir le droit de vote !

La République impose aussi des devoirs à ses citoyens : le vote, le respect des lois, le respect du principe de laïcité...